



<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
<b>P</b>	<b>Patrick LECERF</b>	<b>A</b>	<b>Pauline DOGNE</b>
<b>P</b>	<b>Amélie SAUVAGE</b>	<b>P</b>	<b>Marie-Noëlle MINGUET</b>
<b>P</b>	<b>Pierre SILVESTRE</b>	<b>A</b>	<b>Loïc JACOB</b>
<b>Citoyens membres</b>			
Président : <b>Claude KRIESCHER : P</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
<b>P</b>	<b>Daniel THONON</b>		<b>Alain REMOUCHAMPS</b>
<b>P</b>	<b>Steven VAN ERPS</b>	<b>P</b>	<b>Michel TELLER</b>
<b>E</b>	<b>Vincent LOBET</b>	<b>A</b>	<b>Frédéric LECARTE</b>
<b>E</b>	<b>Rémi NUYS</b>	<b>P</b>	<b>Aline VAN MULLEM</b>
<b>P</b>	<b>André QUOILIN</b>	<b>P</b>	<b>Michel HANTIAUX</b>
<b>Dém</b>	<b>Marie AUTRIQUE</b>	<b>E</b>	<b>Mathilde VAN LAER</b>
<b>Autres</b>			
<b>P</b>	<b>Mélanie JASPART</b>		
<b>A</b>	<b>Michel LEGROS</b>		
<b>P</b>	<b>Maud LACASSE</b>		

## **Ordre du jour**

1. Approbation du PV de la réunion du 26/08/2021
2. Suivi de la réunion « vélo »
3. Suivi de la réunion d'information à la population du samedi 30 octobre 2021 – questions/ réponses sur le projet du Permis d'urbanisation introduit par la SA Minguet et Lejeune visant la création d'un quartier de 38 habitations unifamiliales
4. Divers

M. KRIESCHER ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il s'agit de la dernière réunion de l'année pour la CLDR-CCATM.

### **1. Approbation du PV de la réunion du 26/08/2021**

Le PV est approuvé à l'unanimité à condition qu'une modification soit apportée : M. REMOUCHAMPS est décédé et il est nécessaire d'acter son départ de la CLDR-CCATM.

### **2. Suivi de la réunion « vélo »**

Hamoir a, comme prévu, instauré une Commission vélos qui s'est déjà réunie en novembre dernier. Celle-ci a passé en revue le diagnostic établi par le bureau d'études en charge du dossier. Ce diagnostic fait part d'un état de la situation et d'un objectif à atteindre dans différents domaines liés au vélo. La prochaine réunion se déroulera le mercredi 8 décembre ; le bureau d'études sera présent et donnera son avis sur les projets souhaités. Le diagnostic final sera envoyé d'ici début 2022.

Bonne nouvelle : le prochain PIC comportera une enveloppe supplémentaire destinée à la mobilité ; si les projets WaCy sont trop onéreux, il sera envisageable de transférer certains points dans le nouveau PIC. Ce PIC abordera également l'accessibilité PMR. Ce ne sont pas moins de 370.000€ qui seront disponibles sur 3 ans. Un troisième appel à projets WaCy est également prévu et concernera la mobilité douce générale. La mobilité douce est un sujet d'actualité, Hamoir doit avoir de l'ambition.

En outre, la police apportera son aide pour le comptage des usagers au printemps (WaCy). Pas mal d'espoir est placé dans la réalisation du projet de Comblain-la-Tour, en collaboration avec le SPW car le tracé est petit ainsi que le budget. Quant à la liaison entre Filot et Hamoir, c'est un autre souci ; M. LECERF a rencontré, de nouveau, le Cabinet du Ministre dernièrement.

Un citoyen a fait part à M. LECERF d'une interrogation vis-à-vis des bornes de chargement qui seront présentes à l'Administration. Ce dernier trouve que ces bornes seraient plus utiles le long des sentiers ou du RAVeL, utilisés lors des longues promenades. Les utilisateurs de VAE rechargent leur batterie durant un arrêt pique-nique ; quant au citoyen qui se déplace uniquement pour récupérer un document à l'Administration, par exemple, celui-ci a normalement une batterie chargée. Il serait peut-être opportun de revoir les positions des bornes sans oublier que celles-ci seront fixées au sol et ne pourront être placées dans une zone inondable. Enfin, un adaptateur doit être prévu afin que tous les types de VAE soient pris en charge par la borne. Le coût de ces bornes pour la Commune est

d'environ 150€/ borne. Si des bornes pour voitures doivent être placées un jour, il faudrait déjà y penser pour centraliser l'électricité.

Concernant la future zone 30km/h dans le centre d'Hamoir, le SPW doit adopter un règlement ainsi que le Conseil communal (qui suivra celui du SPW). L'idée est de débiter la zone Place Del Cour, soit au niveau du distributeur, soit au niveau de l'auberge, plus haut. La rue du Neblon pourrait être concernée en partie. Le SPW devra indiquer les entrées de zones par un marquage ou par un rétrécissement. Fairon et Filot ont été analysés dans ce sens également mais pas encore Comblain-la-Tour, qui le sera prochainement. Toutes les zones intervillages, comme la rue d'Xhoris, seront en zone 50km/h. Les différents aménagements dans les rues communales n'ont pas coûtés beaucoup à la Commune car il s'agissait essentiellement de potelets ou de marquage. Enfin, ces nouvelles zones sont relativement bien respectées ; très peu d'accidents sont constatés.

### **3. Suivi de la réunion d'information à la population du samedi 30 octobre 2021 – questions/ réponses sur le projet du Permis d'urbanisation introduit par la SA Minguet et Lejeune visant la création d'un quartier de 38 habitations unifamiliales**

La réunion du 30 octobre s'est bien déroulée ; environ 30 personnes étaient présentes. Le promoteur a exposé son projet qui doit encore être adapté vis-à-vis des pompiers et des Voies hydrauliques ; une voie est demandée vers l'Avenue des Villas. Les citoyens ont posé des questions intéressantes lors de la présentation ; quelques remarques ont été émises ainsi que des échanges constructifs.

Il faut être vigilant concernant les délais car ils sont liés au CoDT ; pour l'appart-hôtel, ceux-ci doivent être prorogés. Une nouvelle circulaire relative aux inondations verra le jour dans les prochaines semaines et une nouvelle réunion sera programmée dès que la circulaire sortira.

Pour info, il est toujours possible d'être assuré contre les risques d'inondations mais certainement avec des montants ou une franchise plus élevés. Les habitations seront vendues entre 250.000€ et 350.000€ (4 façades et 3 chambres). A cela, ajoutons les frais annexes comme les frais de Notaire. Ce budget est plus cher que celui annoncé au départ et pourrait faire fuir de jeunes ménages. La population visée est celle qui vit actuellement à Werbeucommune. Toutefois, les questions financières ne concernent pas la Commune ; c'est le promoteur qui décide. Le rôle de la Commune est d'interpeller le GW au sujet des inondations. Il est vrai qu'il faut penser à la mobilité en cas de nouvelle crue importante.

En outre, les commerçants souhaiteraient une connexion entre le quartier et la rue du Pont ; il faut analyser la question. Le bureau d'études s'occupant du projet s'est rendu compte qu'Hamoir était une commune rurale et qu'il fallait respecter quelques critères importants. Enfin, la gare est un énorme atout pour ce quartier ; peu de commune en dispose.

### **4. Divers**

- Il faut faire avancer le projet du parking d'éco-voiturage à la gare pour éviter de perdre le subside ;

- Pour rappel, le projet de la passerelle concerne deux sources de financement : le DR et l'appel à projets Mobilité Active. Le projet a été modifié suite aux inondations et le bureau d'études est désormais prêt à déposer le permis d'urbanisme. Toutefois, l'administration bloque. La passerelle est un énorme projet qui tient à cœur de tous mais les finances communales ne sont pas au top actuellement. Il faudra prendre une décision en janvier sur l'activation de ce projet ou non ; le pour et le contre doit être pesé par rapport à d'autres dossiers qui pourraient être réalisés également ;
- La portion de RAVeL entre Fairon et Comblain-la-Tour sera réalisée en 2022 sur le budget 2021. Les travaux débuteront avant les expropriations ;
- Il faudra être vigilant dans le futur Quartier Nord car deux voiries (une douce et une pour automobiles) vont se croiser. Il serait peut-être plus opportun de créer la voirie pour automobiles le long de la voie douce. L'idée doit être proposée au bureau d'études même si les chemins ont certainement été créés dans ce sens pour une raison précise ;
- M. VAN ERPS a reçu un refus pour sa demande de permis de la part de la Ministre Tellier. Une nouvelle étude d'incidence sera donc réalisée en 2022 pour un coût de 23.000€. M. VAN ERPS a fait une demande de classe 3 pour 25 bateaux ; au total 75 bateaux seront disponibles pour la prochaine saison. Enfin, deux gîtes vont être détruits à Fairon le long du RAVeL ;
- M. LOBET a reçu une demande citoyenne pour indiquer la présence d'enfants via un panneau au Vicinal. Actuellement, un panneau est effectivement posé mais uniquement durant les congés scolaires. Il n'est pas souhaitable de prolonger l'action hors vacances mais la Commune va également étudier les zones 30km/h à Comblain-la-Tour ;
- La fiche 3.2 du PCDR (Filot) est actuellement à l'inspection des finances ; la convention sera signée par la Ministre début 2022 au plus tard ;
- Il serait intéressant de lancer un appel à projets pour le budget participatif du PCDR avant la fin de validité du PCDR de la commune (voir annexe pour compléments d'infos).

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur participation. La réunion est clôturée à 21H30.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)